32e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 1 6 JANVIER 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

A nos chers abonnés

En offrant à nos chers abonnés l'expression de nos meilleurs vœux pour la nouvelle année, nous voudrions entrevoir pour ceux de France un horizon moins sombre. Malheureusement rien ne fait encore prévoir que nous touchions à la fin de nos épreuves. La Séparation continue de produire ses effets, et voici qu'une lutte nouvelle est engagée sur le terrain de l'école. Parce que les évêques ont usé de leur droit et rempli leur devoir en dénonçant l'enseignement où la neutralité promise fait place à l'impiété qui est illégale, et en condamnant certains livres fort mauvais qui visent à détruire la foi dans l'âme des enfants, nos adversaires les menacent de procès et de représailles. Ils peuvent aggraver par de nouvelles lois une situation déjà bien triste. C'est un vrai combat qui va se livrer autour de l'école. Nous lutterons de toutes nos forces pour sauver l'âme des enfants et défendre les droits des pères de famille. Guidés par nos évêques, nous serons tous à notre poste de bataille et nous besognerons de notre mieux. L'*Ami du Clergé* s'efforcera de fournir des armes bien trempées et de bonnes munitions aux combattants. Déjà notre « Vieux Moraliste » a commencé une étude approfondie sur les Manuels condamnés ; les articles se suivront aussi promptement que possible. Nos lecteurs y verront amplement démontrée la perversité de l'enseignement que ces livres contiennent. Ils auront sous la main les raisons et les textes qui leur permettront de juger de la profondeur du mal, de répondre à ceux qui peut-être trouveraient trop sévères les condamnations de l'épiscopat, et de convaincre les fidèles qu'il est nécessaire de lutter contre un enseignement destructif de toute foi religieuse et désastreux pour la morale même purement naturelle. Nos jurisconsultes continueront d'ailleurs à résoudre au point de vue légal les difficultés qui pourront surgir au cours de la lutte.

A nos abonnés de l'Etranger, qui deviennent de plus en plus nombreux, nous souhaitons d'être plus heureux que le clergé français au cours de cette année. Que leur ministère devienne de plus en plus fructueux pour le salut des âmes et la gloire de Dieu !

L'*Ami du Clergé* sera en 1910 ce qu'il a été jusqu'alors. Nos lecteurs nous encouragent de leurs sympathies ; nous nous efforcerons de les servir de mieux en mieux.

F. PERRIOT,
Prot. ap. ad instar Part.,
Directeur de l'*Ami du Clergé*.

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

LES MANUELS CONDAMNÉS

I. — LES MANUELS DE MORALE *(suite)*

II. — Extraits des Manuels

Deux mots, d'abord, sur la méthode employée dans le travail de citations que nous présentons aujourd'hui.

Nous visons surtout à établir le fait de la violation de neutralité dans la lettre imprimée des manuels condamnés par l'Episcopat. Nous avons donc principalement relevé les textes qui, soit par eux-mêmes, dans leur forme explicite, soit indirectement, en raison de leur portée logique inévitable, sont de nature à compromettre dans l'esprit de l'enfant le res-

pect de Dieu, de la foi révélée et de la religion en général.

Cependant, pour offrir une base plus large à l'appréciation de ces dangereux petits volumes, à côté de ces extraits « anti-religieux » nous avons parfois relevé aussi des passages déplorablement tendancieux et suggestifs d'erreur, au point de vue plus général de la critique philosophique et sociale.

Il eût été infiniment long et fastidieux, bien inutile aussi, d'accompagner d'une discussion et réfutation en règle chacun des textes allégués. Nous ne pouvions pas néanmoins les laisser passer tous également sans observation, tous ne présentant pas, sous les apparences de leur formule savamment perfide ou alambiquée, le même danger d'équivoque. Nous avons fait un choix et signalé seulement, d'un bref commentaire, ceux qui nous ont paru mériter davantage de retenir l'attention.

Pour qu'on ne s'y trompe pas, nous allons, à partir d'ici, imprimer leur prose en caractères ordinaires, et la nôtre en plus petits.

§ I

J. PAYOT. La Morale à l'Ecole. — Un vol. in-12 cart. de 256 pag., illustré de 37 fig. — 2e édit., 1908[1]. — Paris, Armand Colin.

***

Ce petit livre de Morale n'est pas un recueil de sermons abstraits. L'auteur a voulu donner aux enfants un secours efficace au milieu des difficultés de la vie. Il a constamment fait effort pour se mettre en face des réalités. Il aide l'enfant à réfléchir sur sa vie de tous les jours. Il dissipe les brouillards des préjugés qui obscurcissent la route... Il dit : « Tu es intelligent, regarde la réalité, réfléchis, fais ce que te conseille ta raison. Vois si tu veux vivre comme un honnête homme, ou comme un barbare ou un fou. » (Préface).

Conclusion qui s'imposera nécessairement à l'esprit de l'enfant : Quiconque vit d'après les principes du Manuel, est un honnête homme ; quiconque ne vit pas ainsi (un catholique, par exemple), est un barbare ou un fou.

***

Aujourd'hui nous savons que des hommes vivaient il y a peut-être plus de deux cent mille ans. (p. 5).

***

Nos ancêtres n'avaient pas découvert que l'univers obéit à des lois. Si on vous racontait, comme aux petits de l'asile, que saint Nicolas, la nuit de Noël, se promène dans les airs avec son âne chargé de jouets pour les enfants, vous souririez. Les peuplades ignorantes croient à mille absurdités semblables ; elles croient que leurs sorciers connaissent l'avenir. (p. 9).

***

La terreur de manquer de feu a été telle que chez les Romains on enterrait vivantes les Vestales qui laissaient éteindre le feu sacré dont elles avaient la garde. Les veilleuses qui brûlent dans les églises sont un vestige de ce respect du feu et de la peur d'en manquer. (p. 17).

***

La conquête de la liberté de penser. — Imaginez au moyen âge la vie d'un paysan illettré dans un village isolé. Il n'avait ni livres ni journaux. Aucune idée de l'étendue du monde ; ignorance complète de ce qu'on fait et de ce qu'on pense ailleurs. Il était donc prisonnier des routines, des préjugés, des superstitions.

La découverte de l'imprimerie fit cesser cet isolement. Grâce aux livres, un enfant, dans son village très éloigné de toute ville, peut lire les livres des plus grands et des plus hardis penseurs. Comme un prisonnier devenu libre, il s'évade des routines, des préjugés, des superstitions, des croyances reçues sans examen, des terreurs qui accablent les ignorants. (p. 28).

Routines, préjugés, superstitions, croyances reçues sans examen, terreurs, etc... La doctrine catholique a sa place là-dedans naturellement, et si l'enfant ne le devine pas tout seul, on saura bien le lui faire entendre.

***

L'école obligatoire nous fait libres. — Une immense liberté, voilà le don que la République, en fondant l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, a fait aux travailleurs, aux paysans. Elle a voulu que l'enfant de l'ouvrier le plus pauvre pût former sa pensée dans la fréquentation des plus généreux, des plus purs. La liberté de penser n'a pas d'autres limites que celles de l'énergie qui cherche la vérité. Le nombre grandit de ceux qui ne reconnaissent d'autre souveraineté que celle de la Raison. (p. 29).

Donc, le nombre diminue de ceux qui reconnaissent la souveraineté de la foi. Ce sont des rétrogrades ennemis de la République, de l'instruction laïque, de la libre pensée.

***

La Révolution française a été un effort héroïque pour affranchir les ouvriers, les paysans opprimés et exploités par une aristocratie corrompue et gouailleuse. (p. 29).

[1] Ne pas confondre ce volume, qui est le livre classique de l'élève, avec le *Cours de Morale* (partie du maître) du même auteur, dont il sera parlé à la fin de la présente série.

Ce qui était insupportable pour les hommes de cœur avant la Révolution et sous le régime impérial, c'était l'absence de respect pour la personne humaine. Pour une parole, ou sur une dénonciation, on vous jetait en prison *sans jugement*... Aussi devons-nous être prêts à agir, si jamais un gouvernement violait les garanties qui protègent la dignité du plus pauvre citoyen. (p. 30).

***

Personne n'a le droit de vous imposer ses croyances. Vous avez le droit de connaître les découvertes et les idées que la collaboration des hommes a mises au jour... Toute l'œuvre du passé, vous avez le droit de la connaître, et c'est l'instruction reçue à l'école qui vous en donne les moyens. (p. 30).

***

Etre libre, c'est obéir à la raison et n'obéir qu'à la raison. (p. 32).

***

Les préventions religieuses, politiques, chauvines. — L'aveuglement produit par la prévention est si terrible que les fanatiques n'admettent pas qu'on puisse être honnête en dehors de leur religion. Ils refusent de voir les cas qui leur donnent tort...

De même le patriotisme lorsqu'il est fait de haine (chauvinisme) nous empêche de voir les qualités des nations étrangères et les services qu'elles nous rendent. Quelqu'un qui hait l'Angleterre refusera, par exemple, de penser qu'elle nous achète chaque année pour deux milliards de produits. (p. 56).

Où sont-ils ces fanatiques, aveuglés par la prévention, qui refusent de voir les cas qui leur donnent tort? L'enfant n'aura pas à chercher bien loin. Le curé n'est-il pas là, escorté de quelques pères de famille réfractaires qui ne goûtent point la morale laïque et, évidemment, doivent refuser de voir les cas qui leur donnent tort?

***

Ce qui fait les despotes, les tyrans, c'est la lâcheté de ceux qui les supportent. (p. 62).

***

Deux petites vignettes à la page 63, portraits de Descartes et de Michelet. Sous le premier on lit :

Dans son *Discours de la Méthode* Descartes a donné la règle fondamentale de la pensée libre : Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connaisse évidemment être telle.

Et sous le second :

Le premier, Michelet a compris que le progrès est dû aux efforts des travailleurs, et non aux dévastateurs dont certains historiens ont admiré servilement les exploits malfaisants.

Croquis aussi sommaires que suggestifs de deux grands hommes que la morale laïque vénère comme pontifes de la libre pensée. Pauvre Descartes, que dis-tu de cela ?

***

Dans un incendie de village, les hommes étant à la foire du chef-lieu, les femmes affolées gémirent et prièrent au lieu d'éteindre le feu. Le village fut brûlé par manque de sang-froid. (p. 66).

***

Aucun fléau n'a plus coûté à l'humanité que la colère. C'est une folie contagieuse, car des nations entières entrent en fureur et font la guerre pour des motifs stupides. On se massacre pour des croyances (guerres de religion), pour posséder des pays inutiles (guerre entre la Russie et le Japon pour la Mandchourie). On brûle les maisons, on brûle les récoltes, on prend plaisir à faire souffrir. C'est la bête humaine devenue féroce. Toute l'histoire n'est pleine que de massacres inutiles. (p. 90).

***

On disait dans le temps que chaque enfant avait son ange gardien qui veillait sur lui et qui l'aimait. (p. 121).

Pourquoi « dans le temps », sinon, sans doute, parce que cela ne se dit plus aujourd'hui chez les gens sensés, éclairés à la lumière laïque ?

***

Lorsque la société condamne à mort, elle n'est plus en état de légitime défense, puisque le criminel est en prison. (p. 132).

***

En morale laïque on n'aime pas le duel (très bien !) où, dit-on, la passion trouble le jugement et la prévention empêche de voir la vérité et la justice. On n'ose pas cependant le condamner comme œuvre en soi défendue par la morale :

Les vrais coupables dans un duel sont les témoins. Ils sont de sang-froid ; leur devoir est de ne permettre le combat que lorsque l'injure reçue est irréparable. Comme il est des misérables qui ne s'abstiennent d'actes contre l'honneur que par la peur d'un duel, il faut que ces malfaiteurs sachent qu'au besoin vous saurez les châtier... (p. 133).

***

Quelques aphorismes cueillis dans le chapitre sur la **Tolérance** :

Nos actes sont plus importants que nos croyances... Ce qui fait un bon père de famille, un bon citoyen, un voisin sur qui on

peut compter, c'est une volonté solide, droite, juste. Ce qu'on fait, voilà l'important, et non ce qu'on pense. (p. 141).

Les savants et les philosophes, même s'ils détruisent des idées que nous aimons, travaillent pour établir la vérité. Personne, ni savant, ni académie, ni église, ne connaît toute la vérité, car on ne la découvre que peu à peu. Les plus grandes intelligences de l'antiquité et du moyen âge ont cru à la sorcellerie à laquelle nous ne croyons plus. (p. 142).

***

Orgueilleux et moutons de Panurge. — Toute idée nouvelle trouve deux sortes d'opposants intolérants : les faibles d'esprit ou de volonté et les orgueilleux. Les premiers, moutons de Panurge timorés, peu intelligents, sont affolés lorsqu'on change quelque chose à leur routine. Les autres protestent par orgueil. (p. 144).

Orgueilleux : le Pape, les évêques, les curés ; faibles d'esprit et moutons de Panurge : les fidèles !... Voilà !!

***

La meute hurlante. — On ne pourra jamais évaluer le mal que ces intolérants (les orgueilleux) ont fait à l'humanité. Appuyés sur la foule ignorante, ils ont mené une guerre sans pitié contre les intelligences audacieuses, contre les inventeurs, contre ceux à qui nous devons nos progrès...

Oui, les bienfaiteurs des hommes, les penseurs, ont eu à lutter contre la meute hurlante des préjugés, des routines, de l'orgueil et des erreurs menacées par la vérité. (p. 144).

Hélas ! que ne hurle-t-elle plus haut et plus fort la meute hurlante des catholiques, des pères de famille, révoltés sous le coup de fouet d'aussi ignobles injures !

***

L'école laïque fondée sur le respect mutuel. — On a fait longtemps une terrible opposition aux écoles laïques, parce que les républicains ont voulu qu'on y enseignât aux enfants à se respecter et à s'aimer, sans s'occuper de leurs croyances. Pour cela il fallait des maîtres capables de se placer à un point de vue plus élevé que celui des diverses religions, et d'enseigner au catholique la fraternité avec le juif, aux protestants l'amour des catholiques et aux catholiques celui des protestants. Qui ne voit que, pour faire l'union entre ces ennemis irréconciliables, il faut l'école laïque fondée sur la loi de justice qui impose le respect mutuel sans distinction d'opinion ? (p. 147).

Laissons chacun penser librement. — Il n'y a pas deux enfants, pas deux frères, qui aient les mêmes goûts, les mêmes désirs. De même il n'y a pas deux personnes appartenant au même parti politique, ou à la même religion, qui pensent de même. Entre la bonne vieille qui se représente Dieu comme un vieillard à grande barbe et un philosophe comme Descartes, quelle différence !

Laissez donc chacun se développer librement et penser comme il veut. (p. 147).

***

Ne nous occupons jamais des croyances. — Un incroyant qui est juste est honnête ; il sera un loyal mari, un bon père de famille, un bon ouvrier, un citoyen probe. Il sera plus estimable qu'un croyant qui reste avare, dur et égoïste. Ne nous occupons donc jamais des croyances : la conduite seule nous regarde. (p. 147).

***

Les doctrines dangereuses elles-mêmes sont utiles. — Quant aux intelligences paradoxales qui soutiennent des doctrines jugées dangereuses, elles sont utiles : elles nous obligent à confronter nos croyances avec les faits. (p. 148).

Utiles tout de même les catholiques dans la société, histoire de confronter leurs « paradoxes » avec l'éclatante luminosité des faits et de la libre pensée.

***

A propos de la propriété et du pouvoir économique de l'argent qu'on définit : « **La possibilité de faire travailler ceux qui n'ont pas d'argent** » :

Ce pouvoir (de l'argent) est-il juste ? La question se pose de savoir si ce pouvoir est juste. Ai-je le droit de demander au travail d'autrui plus que j'apporte moi-même par mon travail ? En d'autres termes, la seule justification de la propriété est-elle le travail ? C'est ce que pensent beaucoup d'ouvriers, et au point de vue de la justice il leur semble que celui qui ne travaille pas n'a pas le droit de posséder de l'argent, c'est-à-dire le pouvoir de faire travailler les autres à sa place. (p. 151).

On corrige, il est vrai, par ce qui suit ; mais le germe malsain n'en reste pas moins déposé dans l'esprit de l'enfant, qui, un jour ou l'autre, sera tenté de trouver faible la réponse que voici :

Ne serait-il pas tout à fait injuste qu'un père et une mère qui ont travaillé et se sont privés, pendant que d'autres faisaient des dépenses frivoles, ne puissent pas laisser leurs économies à leurs enfants ? (p. 151).

***

Soyons justes, et faisons une place d'honneur à cette bonne page du livre où l'évidence de l'histoire arrache à l'auteur, par rapport au christianisme, un cri de sincérité qu'on n'est point exposé à entendre dans la langue de M. Bayet. Voici ce beau paragraphe :

Jusqu'à la venue du christianisme, les hommes ont vécu barricadés dans leur famille, la misère des autres les laissait indifférents. Les malades, les vieillards, les femmes seules et pauvres, on les laissait mourir sur les routes.

Les premiers chrétiens obéirent à la parole du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. » Ils vécurent comme des frères, et les pauvres, les femmes malheureuses, les vieillards furent aidés et aimés ; pleins de reconnaissance et d'enthousiasme, ils répandirent la foi nouvelle et bravèrent les persécutions. (p. 156).

C'est très bien, ou à peu près. Mais voici immédiatement, à l'alinéa suivant, le revers de la médaille :

*
**

La découverte morale essentielle du XIXe siècle. — Le christianisme fit de la charité un devoir pour le riche ; mais le pauvre n'y a pas droit ; il ne peut l'exiger. Or, les travailleurs ne veulent plus d'aumône. Ils ont trop conscience de leur dignité d'hommes pour accepter la charité qui les blesse. Ils sentent que la charité n'est pas la vérité de demain. Les consciences et les intelligences lucides ont fait la découverte morale la plus importante du XIXe siècle, celle de la SOLIDARITÉ. (p. 156).

Ainsi, la *charité* a fait son temps. Vive désormais la *solidarité* qui réunit les hommes entre eux, non par amour du bien que chacun fait à son prochain, mais en raison du profit utilitaire qu'il retire ou peut éventuellement retirer de la mise en commun « solidaire » des efforts sociaux réunis pour la conquête du progrès, de la vie matériellement heureuse ! Tel est l'idéal, finalement égoïste, qu'on substitue dans le cœur des enfants au sacrifice de soi, à la charité pure, par amour désintéressé du bien fait au prochain.

*
**

C'est le lieu d'intercaler ici une page typique extraite des *Leçons de Morale* de Bayet (manuel condamné, dont il sera parlé au § II, p. 7) :

Si chacun de nous cherchait toujours à rendre service aux autres, tout le monde serait *heureux*[1].

Il est facile de comprendre pourquoi.

En effet, si nous ne rendions pas service aux autres, le jour où leur maison prendrait feu ils ne pourraient pas tout seuls éteindre l'incendie : leur maison brûlerait, et ils seraient *malheureux*.

Au contraire, si nous aidions toujours les autres les jours d'incendie, ils ne perdraient jamais leur maison, et ils seraient *heureux*.

Mais, pour nous remercier, le jour où nous aurions besoin d'eux ils viendraient tous nous aider, et nous aussi nous serions *heureux*.

[1] Et ce serait la parfaite morale.

Ce n'est pas seulement les jours d'incendie, c'est tous les jours et à toutes les heures qu'il faut travailler pour les autres.

Il est donc bien vrai que pour être *heureux* (soi-même) il faut toujours travailler pour autrui, c'est-à-dire pour tous les autres hommes.

Et les grands philosophes français, Condorcet et Auguste Comte, avaient raison de dire que, pour posséder le vrai *bonheur* nous devons vivre pour autrui, c'est-à-dire passer notre vie tout entière à rendre service aux autres hommes. (p. 9).

Voilà qui met très naïvement au point l'abîme de différence qui sépare les deux morales, chrétienne et laïque, les deux manières d'aimer son prochain : la *charité* et la *solidarité*, cette découverte morale essentielle du XIXe siècle !

*
**

Joli échantillon de neutralité « confessionnelle » :

Purgatoire et enfer. — Il y a entre le pauvre digne et le miséreux la même différence qu'entre le purgatoire et l'enfer des bonnes femmes. On sort du purgatoire ; ceux qui y sont ont l'espoir, bien plus, la certitude d'en sortir. Ce qui rendait l'enfer une conception affreuse, c'est que les damnés n'avaient aucun espoir d'en sortir. (p. 160).

*
**

Nécessité de la contradiction. — ...Nous resterions pleins d'idées fausses si personne ne nous contredisait...

Les hommes étant paresseux d'esprit se réunissent par religions, par partis politiques, un peu comme des moutons, et ils n'aiment pas qu'on dérange leurs habitudes et leurs croyances, fussent-elles absurdes. Dans l'antiquité les peuples les plus intelligents ont cru à la sorcellerie et à la divination qui permettait aux prêtres de conjurer la volonté des dieux méchants et capricieux.

Nous serions encore plongés dans les plus sottes superstitions si de courageux penseurs n'avaient aperçu la fausseté des croyances inexactes.

Naturellement ces penseurs indépendants eurent contre eux les orgueilleux qui se disaient : « Se croit-il plus intelligent que nous et que tant de gens célèbres qui ont cru ce que nous croyons » ? Ils eurent aussi contre eux les paresseux qui ne veulent pas changer leurs habitudes. Ils eurent encore contre eux ceux qui vivaient ou profitaient des croyances fausses. C'est ainsi que la République a encore contre elle la plupart des nobles qui ne peuvent plus avoir, sans travailler, les honneurs et les fonctions bien rétribuées. (p. 203).

***

Qu'on ne fasse jamais taire un penseur indépendant. — Le devoir de tout citoyen est de protester énergiquement chaque fois qu'un gouvernement, une administration, un groupe social, une église, essaient de faire taire un penseur indépendant. Notre intérêt réel et l'intérêt de l'avenir, de nos enfants, c'est qu'il subsiste le moins d'erreurs possible, et qu'on trouve le plus de vérité possible. (p. 205).

***

Le silence ne profite qu'aux fripons et aux menteurs. — Mais quand un homme expose des théories dangereuses, laissez-le parler et écrire. Le danger et l'absurdité de ses théories sont vite démontrés à tous les gens de bon sens... Craindre la discussion c'est avouer qu'on croit à des choses injustes et déraisonnables. Seuls, le mensonge, le privilège inique, la violence, ont à redouter la pleine lumière. Le silence n'est avantageux qu'aux fripons et aux enseignements mensongers.

Protester contre la liberté d'écrire et de parler c'est donc favoriser les abus de pouvoir, l'oppression, l'injustice, le mensonge. (p. 205).

C'est nous, catholiques, qui demandons le silence sur les théories dangereuses, en demandant la suppression du « manuel Payot »... C'est donc nous, catholiques, qui sommes les fripons, les menteurs, si courtoisement signalés à la haine des enfants !

***

Ont été criminelles les guerres de religion, l'Inquisition, les dragonnades, la Terreur rouge ou blanche. Nous ne pouvons approuver les guerres d'Italie de François Ier, la guerre de Louis XIV contre la Hollande, les guerres injustes de Napoléon Ier, les guerres d'agression de Napoléon III (guerre du Mexique).

La ruine de la France après l'exécrable gouvernement de Louis XIV, ses deux démembrements après les folies sanguinaires de Napoléon Ier et de Napoléon III prouvent que l'injustice est dangereuse. (p. 222).

***

A propos des « **croyances religieuses** » :

Les croyances ne prouvent rien, les actes seuls comptent. Jugeons les gens d'après ce qu'ils font, jamais d'après ce qu'ils croient. (p. 231).

***

Aucune croyance sur Dieu, sur l'origine du monde et la destinée de l'homme, n'est acceptée par tous ceux qui pensent ; nous ne pouvons faire sur ces questions que des suppositions... Aussi est-il insensé de vouloir persécuter quelqu'un qui ne partage pas nos croyances. Que chacun croie suivant ses sentiments. Que chacun soit libre de croire ou de ne pas croire. (p. 231).

***

Violents, les hommes d'autrefois n'admettaient pas la liberté de croire autrement qu'eux, et ils persécutaient les esprits libres. Durant des centaines de siècles, et jusqu'à nos jours, on a haï et persécuté l'esprit, la liberté de penser, la virilité des chercheurs indépendants.

Oui, les hommes en majorité impulsifs, orgueilleux et violents, ont toujours emprisonné, tué les intelligences libres et courageuses. Cependant, ce sont ces intelligences libres qui ont affranchi l'humanité de l'oppression du monde matériel, des revenants et de tous les esclavages. Ces stupides persécutions ont retardé pendant de longs siècles le progrès. (p. 232).

***

D'un côté furent toujours les impulsifs, les orgueilleux, les violents, qui ont fait beaucoup de tapage et peu de besogne et qui ont causé à l'humanité un mal irréparable.

D'un autre côté, les modestes, les patients, les méditatifs, qui ont essayé de voir clair dans le brouillard des préjugés et des croyances irréfléchies. C'est à leur travail patient que l'humanité doit tous ses progrès.

Un de ces savants modestes fut Galilée qui découvrit que la Terre tourne autour du Soleil. Les orgueilleux ignorants d'alors le condamnèrent pour cela à la prison perpétuelle. Ils obligèrent ce grand homme à « abjurer » comme une erreur cette vérité aujourd'hui reconnue de tous. (p. 235).

Ici, à l'appui, une belle grande image où l'on voit Galilée gesticulant du pied et du poing, dans le mode solennel qui convient, devant un tribunal de curés !...

Que pensez-vous des trois citations qui précèdent, et surtout qu'en pourront bien penser et conclure nos pauvres petits, sinon que ce sont les curés et la religion qui ont fait tout le mal dont souffre l'humanité depuis des siècles, mal dont elle est en train de guérir grâce à la République et à la libre pensée ?

D'un côté..., de l'autre côté... C'est nous qui sommes du mauvais côté ! Et alors, forcément, l'intelligence de l'enfant est amenée en pratique à conclure que nous sommes les ennemis du progrès, de la Raison, de la République, du bonheur de l'humanité, ...rats, punaises, bêtes malfaisantes dont il faut au plus vite purger la moderne société.

***

Théorie laïque des **sanctions** de la morale (l'auteur dit prudemment : *les sanctions de la* CONDUITE) :

Il est faux de dire que parfois les méchants réussissent. Le bonheur est en raison

de notre liberté intérieure, de l'étendue de notre intelligence, de la noblesse et de l'élévation de nos sentiments. (p. 238).

*
**

On appelle sanctions les EFFETS de la bonne ou de la mauvaise conduite : — effets sur la santé, sur la réussite dans la vie (sanctions naturelles) ; — effets sur l'opinion de notre entourage ou sur l'opinion publique ; — effets sur la justice sociale qui punit de l'amende, de la prison, des travaux forcés, etc. (sanctions pénales) ; — effets sur notre conscience. (p. 238).

*
**

Sanctions après la mort. — Beaucoup espèrent des punitions et des récompenses qui ne trompent jamais. Comme ces sanctions infaillibles ne paraissent pas exister pendant la vie, on les place après la mort. C'est là une espérance religieuse qui est une question de liberté de conscience. Mais il faut, si l'on croit aux sanctions futures, ne pas ralentir son zèle pour assurer, dès cette vie, la justice aussi complète que possible. Il ne faut pas se laisser arrêter par l'espoir qu'elle sera réalisée plus tard, sans que nous nous en mêlions. (p. 242).

*
**

Théorie du **bonheur** à l'usage des gens qui ne sont pas trop difficiles :

Ce qu'est le bonheur. — Ici nous touchons au problème du bonheur. On est heureux à proportion de l'intensité et de l'élévation des sentiments qu'on éprouve. Or, ni la fortune, ni le pouvoir ne nous donnent des sentiments intenses ; un paysan pauvre peut jouir de la beauté du jour et de la nuit, de la paix des forêts et des champs. Il peut aimer du plus profond de son cœur sa femme et ses enfants. Il peut savourer quelques-uns des plus beaux livres que les hommes aient écrit. (p. 243).

Et s'il pleut ?... Si le paysan n'a pas de forêt à se mettre dans l'œil ?... S'il est veuf avec, pour enfants, des garnements mal élevés à la laïque ?... S'il ne sait pas lire ou n'a pas le temps de savourer la belle littérature ?... Tant pis pour lui ! Il est heureux tout de même, puisqu'il doit l'être, ou pourrait l'être... s'il n'était pas malheureux ! *O fortunatos nimium !*

*
**

Enfer et paradis. — Il faut être inattentif pour ne pas voir que, dès cette vie, les méchants sont en enfer, et les honnêtes gens en paradis.

On se figure l'enfer comme un lieu de souffrances, de désespoir. Mais n'est-ce pas vraiment l'enfer que la vie d'un alcoolique malpropre, répugnant, méprisé, qui fait de sa vie de famille une vie de disputes, de désespoirs sans nom ?

N'est-ce pas un enfer que la vie sordide de l'avare, entouré de mépris et de la haine de ceux qu'il dépouille ?

N'est-ce pas un enfer que la vie du paresseux, misérable, à qui tout effort coûte et qui passe sa vie dans un ennui lourd, étouffant ? (p. 244).

Reste à savoir ce qu'en pensent l'alcoolique, l'avare, le paresseux...

Et n'est-ce pas au contraire un véritable paradis que la vie belle et noble d'une femme honnête, bonne, juste, qui élève ses enfants dans le devoir, qui est indulgente, charitable ?

Avec l'instruction accessible à tous, une fille de pauvres paysans, dans sa chaumière perdue en pleine campagne, peut vivre dans l'intimité des plus généreux et des plus nobles penseurs de l'humanité. (p. 245).

*
**

Le plus grand bonheur, c'est le bonheur de l'honnête homme dont la vie est humaine : rien ne vaut la confiance, la paix, la sérénité profonde du juste qui ne redoute que de déchoir. (p. 247).

Dame ! faute de mieux...

*
**

Ce qui est terrible au lit de mort, c'est de penser qu'on a sottement gâché sa vie. Quand le corps va commencer dans quelques jours à pourrir dans la terre, le gourmand et le sensuel comprennent combien ils ont été stupides de lui sacrifier le reste. L'avare qui ne peut emporter son argent prête à rire, malgré la solennité du moment. Quant à l'orgueilleux arrogant, le menuisier lui prend mesure pour un cercueil comme aux autres, et cercueil de pauvre, de riche, ou même d'empereur, c'est tout un. (p. 250).

Voilà pour la galerie. Mais qu'en pense au juste le moribond ?...

§ II

ALBERT BAYET. Leçons de Morale. *Cours moyen.* — Un vol. in-12 de 182 pages, illustré de nombreuses figures. — Paris, Edouard Cornély. — 1909.

*
**

La morale enseignée dans ce manuel est laïque et positive, c'est-à-dire indépendante de toute confession religieuse et de tout système métaphysique sur l'inconnaissable. (AVERTISSEMENT).

Nous avons supprimé les chapitres relatifs à l'existence de Dieu et aux devoirs de l'homme envers Dieu. Ces chapitres ont été remplacés par d'autres dans lesquels nous indiquons la différence entre les vérités scientifiques que l'ignorant seul peut refuser d'admettre, et les croyances religieuses et métaphysiques que chacun de nous a le droit d'accepter, de rejeter ou de modifier à sa guise. (IBID.).

Nos résumés ainsi que certaines lectures peuvent être appris par cœur, après avoir été plusieurs fois expliqués. Mais il ne faut pas abuser de cette méthode qui donnerait aux vérités morales l'aspect d'un dogme imposé. (IBID.).

***

Les bonnes actions sont les actions utiles... Les mauvaises actions sont les actions nuisibles. (p. 1).

Suit un texte qui développe cette double idée, et que nous avons déjà rapporté dans l'article d'introduction générale à la morale laïque (*Ami* 1909, p. 1139).

Il faut retenir ces définitions lapidaires, qui suffisent à caractériser l'utilitarisme, tantôt avoué comme ici, et tantôt latent, de la morale laïque. La théorie est simple, tout à fait à la portée des enfants : — la morale, c'est l'art de vivre heureux soi-même le plus possible, et d'aider les autres à vivre heureux aussi.

Or, qu'est-ce que vivre heureux, sinon jouir du bonheur matériel de la vie, des satisfactions d'ordre sensible, les seules « béatitudes » dont il est question d'un bout à l'autre des Manuels de morale ? Et comme les actions qui tendent à augmenter la somme du bonheur temporel de la vie présente sont définies moralement *bonnes* en raison de leur *utilité*, de leur coefficient de productivité de vie heureuse, la morale tient en définitive tout entière dans l'art de jouir le plus avantageusement possible de la vie présente, et il n'y a de prohibé comme immoral que ce qui met obstacle à cette jouissance.

On entrevoit assez les conséquences pratiques qui germeront plus tard de ces principes dans le cerveau des enfants. La suite des citations va d'ailleurs les mettre en suffisante évidence.

***

Depuis que la République existe, tous les Français âgés de 21 ans sont électeurs. Mais il y a toujours beaucoup d'hommes qui veulent être députés : les uns sont par exemple *républicains socialistes,* d'autres *républicains radicaux,* d'autres *royalistes,* d'autres *bonapartistes*. (p. 44).

Ainsi les républicains sont nécessairement radicaux ou socialistes. Des républicains progressistes, libéraux, catholiques même, pas un mot. Ça n'existe pas,... parce que république et catholicisme sont choses contradictoires. C'est ce que l'enfant devra conclure, et c'est bien ce qu'on veut lui donner à entendre.

***

Autrefois les empereurs et les rois désiraient que le peuple fût ignorant, afin de pouvoir le tromper plus facilement. C'est parce que les Français du temps passé n'étaient pas instruits qu'ils se laissèrent tromper par un homme comme Napoléon III qui les conduisit aux pires désastres. (p. 44).

***

Dans une République il n'y a pas de profession plus belle et plus noble que celle de l'instituteur. C'est pourquoi il n'y a pas pour un enfant de faute plus grave que de se conduire mal avec son instituteur. (p. 78).

***

Pendant longtemps les hommes ont cru que les hommes blancs avaient le droit de détester les nègres, que les catholiques avaient le droit de détester les juifs ou les protestants. (p. 85).

Les catholiques se croient le droit de détester les juifs ou les protestants ??? C'est une définition à priori, une marotte, un refrain... Pauvres enfants ! Et voyez la question suivante que l'instituteur, après le commentaire de cette énormité, est invité à poser à ses élèves :

Les catholiques ont-ils le droit de ne pas aimer les Juifs ? (p. 87).

***

La vertu qui consiste à aimer et à aider tous les hommes et à s'associer avec eux s'appelle la *solidarité*.

Se solidariser avec quelqu'un, c'est s'unir à lui, s'associer avec lui pour courir les mêmes dangers, avoir les mêmes profits et les mêmes joies que lui. On dit, par exemple, que deux commerçants se solidarisent quand ils réunissent leurs deux magasins, travaillent l'un pour l'autre et partagent entre eux les bénéfices qu'ils réalisent. La solidarité morale consiste à s'associer avec tous les autres hommes et à travailler pour eux tandis qu'ils travaillent pour nous. (p. 86).

On reviendra plus loin sur la « solidarité » à propos du grand *Cours de morale* de Payot.

***

Dialogue entre un Père Jésuite et un honnête homme. (p. 111).

C'est la page de Pascal à propos des restrictions mentales. Le tout agrémenté d'une gravure où un *honnête homme* à bonne et loyale figure a pour interlocuteur une affreuse et escobarde caricature de soi-disant jésuite, tartufe à l'air sournois, faux, repoussant. Cette illustration à elle seule est une pure ignominie ; — la page de Pascal aussi, présentée aux enfants en dehors du cadre qui fait corps avec elle dans les *Provinciales* et sans souci des réserves élémentaires de critique historique qu'elle demande.

***

Pourquoi faut-il s'abstenir de voler ? Voici :

Si on laissait les voleurs prendre l'argent des travailleurs, au bout de peu de temps per-

sonne ne voudrait plus travailler, et la vie deviendrait impossible ; c'est pourquoi la loi punit sévèrement les voleurs. (p. 120).

*
**

Savourez ces aphorismes de sociologie économique :

Il n'est pas juste que des hommes qui ne travaillent pas soient riches. *(Ibid.)*.

Celui qui vivrait grâce au travail des autres et ne travaillerait pas lui-même serait un mendiant.

Les chemineaux et les vagabonds qui ne veulent pas travailler et qui demandent l'aumône sont des mendiants.

Les hommes riches qui restent dans leurs châteaux sans rien faire, et sans songer à autre chose qu'à s'amuser, sont des mendiants.

Autrefois, avant la Révolution française, il n'y avait que les gens du peuple qui travaillaient. Les nobles méprisaient le travail ; ils ne faisaient rien et ils étaient fiers de ne rien faire. Aujourd'hui les vrais nobles sont les travailleurs. L'homme qui ne fait rien doit être méprisé de tout le monde. (p. 122-123).

*
**

Et plus loin, sans commentaire ni restriction, la sotte tirade bien connue de J.-J. Rousseau :

Chacun de nous se doit tout entier à la société. Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même, le vole ; et un rentier que l'Etat paye pour ne rien faire, ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. Dans la société, où l'homme vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien. Cela est sans exception. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon. (p. 125).

*
**

Pourquoi nous devons aimer et secourir nos frères malheureux :

Il y a beaucoup d'hommes qui à un moment de leur vie se trouvent dans la misère. Si personne à ce moment ne voulait les aider, ils ne pourraient plus gagner honnêtement leur vie ; ils pourraient devenir des voleurs et des assassins et ils rendraient les autres hommes *malheureux*. Au contraire, si on les console et si on leur trouve du travail, ils restent de bons ouvriers, ils sont utiles aux autres hommes et ils les rendent *plus heureux*. (p. 133).

Et voilà par quoi l'on remplace l'évangélique charité qui, elle, donne pour donner, pour faire le bien à autrui, sans se préoccuper de savoir quel bénéfice, en retour, peut lui valoir sa générosité. Toute la théorie laïque de la solidarité est dans ces dix lignes de Bayet. Nous repoussons du pied cette basse caricature de la charité !

*
**

Raisons de l'attitude *indulgente* (on ne dit pas *charitable)* à tenir à l'égard des « criminels qui sont allés en prison et qui, une fois sortis de prison, ont continué à ne pas travailler. » Ecoutons une fois encore le sempiternel refrain utilitaire, base de la morale laïque :

Avec ceux-là aussi nous avons le devoir absolu d'être indulgents. ...Ceux qui commettent des crimes ne sont pas toujours des hommes naturellement mauvais et méchants. Très souvent ils sont tout aussi bons que nous, et ce n'est pas leur faute s'ils sont devenus criminels. (p. 139).

Si on ne voulait pas secourir les criminels sortis de prison, ils pourraient commettre de nouveaux crimes et *rendre par là les autres malheureux,* ou bien ils seraient de nouveau mis en prison, et une fois enfermés, ils ne seraient *utiles* à personne. Nous avons donc le devoir d'être indulgents et bons avec les criminels. (p. 140).

*
**

Théorie et pratique du dévouement :

On se dévoue lorsqu'on meurt ou qu'on souffre pour défendre sa patrie, la Liberté, la Justice. Par exemple, lorsque Napoléon III voulut devenir injustement le maître de la France et voler aux Français la liberté, il y eut des hommes qui se firent tuer en luttant contre lui, comme le député Baudin ; il y en eut d'autres qui aimèrent mieux aller en exil que de lui obéir, comme le poète Victor Hugo. (p. 145).

*
**

Il faudrait citer tout entière la 24e leçon, typique et grotesque, sur l'**Inconnaissable.** Cueillons-en les plus remarquables pensées :

Il y a des choses qu'il est impossible de connaître exactement et scientifiquement, même si on les étudie toute sa vie, parce que personne ne les a jamais vues, et que personne ne les verra jamais : ce sont, par exemple, les choses qui arrivent aux hommes après qu'ils sont morts.

Nous ne savons pas, scientifiquement, si après la mort il y a une autre vie dans laquelle les bons sont récompensés et les méchants punis, ou si, au contraire, après la mort il n'y a pas d'autre vie.

Nous ne savons pas, scientifiquement, s'il existe un Dieu, ou si, au contraire, il n'y a pas de Dieu.

Tout cela nous ne le savons pas, et nous ne le saurons jamais scientifiquement ; quoi que nous fassions, les sciences ne peuvent nous l'apprendre.

Toutes ces choses que l'homme ne connaît pas et ne peut pas connaître scientifiquement, s'appellent les choses inconnaissables, ou, en un seul mot, l'Iconnaissable.

Ce sont surtout les religions qui s'occupent des choses inconnaissables.

Que doit conclure l'enfant de tout cela, sinon qu'il faut tenir pour inconnaissables, contes en l'air, songes creux de bonnes femmes : Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future, la révélation, toute la religion, etc., etc.? Nous recommandons très instamment à qui de droit cette page caractéristique, grosse des pires logiques conséquences, athées et matérialistes, dans l'ordre moral de la vie pratique. (Voir la citation suivante).

***

Une vraie perle aussi la 25e leçon sur **Les religions et la liberté de conscience.** Lisez plutôt :

Comme on ne peut pas savoir scientifiquement ce qu'il y aura après la mort, les hommes ont essayé de le deviner, et ils ont fait à ce sujet un grand nombre de suppositions.

Les uns ont dit qu'après la mort il n'y avait rien du tout ; mais d'autres ont cru qu'après la mort les hommes se trouvaient en présence d'un être éternel, souverainement bon, souverainement juste : Dieu.

...Ils ont dit que les hommes devaient honorer et prier Dieu, et ils ont fixé les prières qu'il faut dire pour le prier, et les cérémonies qu'il faut célébrer pour l'honorer.

Ainsi, ils ont fondé un certain nombre de religions. Il existe beaucoup de religions, car il y a beaucoup de manières de se représenter Dieu...

Toutes ces religions parlent de Dieu et de ce qui arrive après la mort ; elles nous parlent donc de choses *inconnaissables,* de choses que nous sommes libres de croire, mais que nous ne pouvons pas savoir scientifiquement.

C'est pourquoi nous avons le droit de choisir entre toutes ces religions celle qui nous plaît le plus, et si aucune d'elles ne nous plaît, nous avons le droit de n'avoir aucune religion.

Le droit d'avoir la religion qu'on veut, ou de n'avoir aucune religion, s'appelle la liberté de conscience. La liberté de conscience est un droit absolu.

Autrefois les catholiques, croyant que leur religion était la seule vraie et bonne, voulurent forcer tout le monde à être catholique. Ils avaient tort... Les choses de la religion sont *inconnaissables*. Lorsqu'il s'agit de religion, chacun de nous est libre de croire ce qu'il veut. (p. 154).

Cette page est un pur chef-d'œuvre de perfidie sophistique, et peut-être le pire venin de tout le volume.

Comment une intelligence d'enfant échappera-t-elle au piège sournois que voici : Les seules choses pour nous *connaissables* sont les choses *scientifiques* (chimie, physique, histoire naturelle, astronomie, géographie, physiologie, médecine...) ; en dehors de cela, pas de certitude, pas de connaissance ; en dehors de cela, c'est *l'inconnaissable,* la fantaisie, le rêve, le rien !

Or, Dieu, l'âme, la religion... ne sont pas choses scientifiques, d'observation physique au bout de nos sens ; donc tout cela est de l'*inconnaissable,* de la pure invention, que chacun fabrique à son gré comme il lui plaît.

Conclusion : Ne pas se gêner avec Dieu, la religion, les prêtres, le catéchisme et la confession. En prend qui veut. Personne n'y est tenu. On a absolument le droit plein de s'en passer si l'on veut : c'est la liberté de conscience.

Avec cela, nos petits amis, si vous vous laissez entortiller plus tard par des curés, dans les rites d'une religion quelconque, vous serez de fameux imbéciles !

M. Bayet aura-t-il jamais la bonne foi de s'avouer à lui-même, et d'avouer dans ses livres, que le POSTULATUM qui sert de base à sa théorie de l'*Inconnaissable :* — Il n'y a de *connaissable* que ce qui est *scientifique,* — n'est pas un postulatum du tout, mais un principe qui reste à démontrer, et que ceux-là seuls le donnent pour évident qui sentent fort bien l'impossibilité où ils sont d'en fournir la preuve ?

Cette page, *manifeste violation de la neutralité,* est plus qu'une œuvre de mentalité sectaire anti-confessionnelle. C'est une pure immoralité, un enseignement matérialiste, positiviste si l'on veut, d'où l'esprit de l'enfant, dès sa première réflexion, conclura qu'il y a lieu de reléguer aussi dans le sac aux oublis de *l'Inconnaissable :* la conscience, la liberté, la responsabilité, le devoir, la notion du bien et du mal moral, la moralité tout entière enfin, qui sont choses *extra-scientifiques,* indémontrables par la seule observation physique des sens, donc vaines et encombrantes chimères dont tout homme a le droit absolu de se débarrasser, s'il lui plaît de ne subordonner qu'à des idées *scientifiques* et *connaissables* la direction pratique de sa vie.

***

Airs connus sur la tolérance en général et l'intolérance féroce des catholiques en particulier :

Les hommes n'ont pas toujours compris qu'il fallait être tolérant. Autrefois, il est arrivé très souvent que les habitants d'un même pays se sont tués et massacrés les uns les autres pour des questions religieuses.

C'est ainsi qu'en Espagne jadis les catholiques ont égorgé et torturé plus de quatre-vingt mille hommes uniquement parce que ces hommes n'étaient pas catholiques. En France les catholiques ont déchaîné la guerre civile pendant environ un siècle pour exterminer les protestants. Ils les ont tués sans défense dans les célèbres et honteux massacres de Vassy et de la Saint-Barthélemy.

Toutes les religions sont également respectables. Mais une religion qui conseillerait le meurtre et le massacre serait méprisable et criminelle.

Aujourd'hui les hommes s'entretuent moins souvent pour les choses religieuses.

Cependant, en France même, il y a des gens qui voudraient voir recommencer les hor-

reurs d'autrefois, et qui menacent même de mort ceux qui n'ont pas les mêmes croyances religieuses qu'eux.

Mais ceux qui proposent d'égorger les juifs ou les protestants, parce qu'ils sont juifs ou protestants, sont des assassins. (p. 162).

Notez qu'il n'est pas fait allusion aux cruautés dont les catholiques ont eu à souffrir dans les innombrables persécutions d'origine païenne, musulmane, protestante, hérétique, etc. Il était prudent d'escamoter l'argument possible de légitime défense.

***

Voici maintenant la leçon de choses, sous forme de lecture historique, destinée à fortement graver dans l'âme de l'enfant le souvenir des « crimes » d'intolérance commis par les catholiques. — Goûtez, d'après Michelet et Langlois, les aménités du style historique neutre :

I. L'intolérance sous Louis XIV. — Sous Louis XIV un grand nombre de protestants furent envoyés aux galères. Les aumôniers des galériens, presque tous, étaient des lazaristes fort durs. Ils furent très cruels persécuteurs des forçats protestants. Ils les empêchaient de recevoir les charités de leurs frères ; quiconque était surpris distribuant cet argent devait mourir sous le bâton. Le protestant collé sur un canon, bras et jambes liés en dessous, le corps nu, attendait. On prenait pour bourreau un Turc des plus robustes, qui était lui-même frappé par derrière s'il frappait mal. Le Turc avait en mains un bâton à nœuds, véritable assommoir.

Les lazaristes traitèrent presque de même les protestants qui ne pliaient pas les genoux à la messe. (p. 165).

Ici une gravure où l'on voit dans un coin un seigneur et un moine contemplant avec satisfaction le spectacle, figuré à gauche dans un plan reculé, des cruautés infligées aux protestants en présence d'un frocard, d'un lazariste sans doute.

Et l'on se demande avec angoisse quelle réponse l'enfant peut bien faire à cette question qui termine la lecture : **Qu'est-ce qu'un lazariste ?** (p. 167).

II. Les conséquences de l'intolérance. — Il y a encore aujourd'hui parmi nous des hommes qui croient sincèrement que si leur patrie était délivrée des Juifs, comme l'a été l'Espagne, des protestants, des francs-maçons, des libres penseurs, tout irait mieux, tout irait bien.

Il y a encore aujourd'hui des hommes dont l'idéal ressemble fort à celui de l'Inquisition.

Il est donc intéressant de rechercher s'il y eut vraiment plus de bonheur dans l'Espagne après l'Inquisition que dans les autres contrées.

Or, il se trouve que le peuple espagnol avant l'Inquisition était le premier peuple du monde, et qu'il fut, après l'Inquisition, le dernier.

L'histoire d'Espagne après l'Inquisition est une succession poignante d'humiliations et de désastres. (p. 167).

Questionnaire. — Qu'est-il arrivé à l'Espagne quand elle a persécuté les Juifs ? — Qu'arriverait-il à la France si elle persécutait les juifs, ou les protestants, ou d'autres ?

Dommage qu'on n'ait pas pensé à ajouter : « *Que lui arrivera-t-il si elle continue à persécuter les catholiques ? si elle continue à détruire le sens et l'estime de la religion dans l'âme des enfants à l'école laïque ?* »

***

Voulez-vous savoir ce qu'on apprend à nos petits primaires sur les grands hommes qui ont illustré la France et doivent rester honorés dans le souvenir des bons Français ? Voici :

Déclaration de principe d'abord :

Les grands hommes. — Chacun de nous a le droit d'avoir une religion ou de ne pas en avoir.

Chacun de nous a le droit d'honorer Dieu ou de croire que Dieu n'existe pas.

Mais tous, nous devons honorer et aimer les grands hommes, c'est-à-dire ceux qui par leur génie, leur travail et leurs vertus ont rendu l'humanité plus HEUREUSE.

Les hommes d'aujourd'hui sont incomparablement plus heureux que les hommes d'autrefois. Mais, s'ils sont ainsi heureux, c'est parce qu'il y a eu des grands hommes, de grands savants et de grands inventeurs qui ont découvert les moyens de bâtir, de tisser, de forger, de construire les machines. Sans ces grands hommes l'humanité serait restée MALHEUREUSE.

Beaucoup de gens croient, par exemple, que Napoléon Ier est un grand homme. C'est une erreur. Napoléon fut un des plus habiles hommes de guerre qu'on ait jamais vus. Mais il se servit de son habileté pour ravager l'Europe, et il a ruiné la France. Napoléon n'est pas un grand homme.

Les grands hommes, ce sont les soldats qui luttent pour défendre la patrie envahie, comme FAIDHERBE et CHANZY, ou pour faire régner la justice et la liberté, comme le général républicain LAZARE HOCHE.

Les grands hommes, ce sont les inventeurs de la machine à vapeur, du télégraphe, du téléphone. Ce sont les savants comme LOUIS PASTEUR, comme BERTHELOT.

Les grands hommes, ce sont les écrivains qui enseignent aux autres hommes à s'aimer les uns les autres et leur montrent le chemin du bonheur, comme VOLTAIRE, CONDORCET, AUGUSTE COMTE.

Les grands hommes, ce sont enfin les artistes qui, par leurs œuvres, font le bonheur des gens instruits : les peintres comme MICHEL-

ANGE, REMBRANDT, RUBENS, DELACROIX ; les poètes comme MOLIÈRE, VICTOR HUGO, VIGNY, LECONTE DE LISLE ; les musiciens comme BACH, BEETHOVEN, WAGNER ou BERLIOZ.

Ce sont les véritables grands hommes ; ils sont les bienfaiteurs du monde. (p. 169-171).

***

Un grand homme. — C'est Voltaire qui le premier a présenté le modèle d'un simple citoyen servant tous les intérêts de l'homme dans tous les pays et dans tous les siècles, s'élevant contre toutes les erreurs, toutes les oppressions, défendant, répandant toutes les vérités utiles.

Si les lois absurdes et barbares de presque tous les peuples ont été abolies, si partout on a senti la nécessité de réformer les lois et les tribunaux, si l'amour de l'humanité est devenu le langage commun de tous les gouvernements, si pour la première fois la raison commence à répandre sur tous les peuples de l'Europe un jour égal et pur, partout dans l'histoire de ces changements on trouvera le nom de VOLTAIRE.

Le Manuel *Leçons de morale* de Bayet se termine sur ce morceau qui en résume exactement tout l'esprit et les dangers.

***

HYPOCRISIE GÉNÉRALE

Ne quittons pas M. Bayet sans lui rendre une double justice : d'abord il est incontestablement le plus fort, le plus philosophe, le plus pénétrant, des théoriciens de la nouvelle morale laïque, ou mieux, comme il dit, du nouvel *art moral rationnel* qu'il s'agit de substituer à ce qu'on appelait jusqu'ici la *morale* tout court ; et, de plus, il en est aussi, à ses heures, avec M. Aulard, le plus logique et le plus franc, pour un peu nous dirions simplement : le plus honnête. Le tout est de le saisir et de l'écouter « à ses heures », non pas quand il a la faiblesse de poser encore sous un déguisement de vieux costume devant les primaires et les familles, qu'il importe de ne pas trop effaroucher, mais dans ses gros livres, qui ne sont lus que par une élite d'intellectuels, et où librement il étale toute sa pensée. Rien d'intéressant, pour comprendre, en les comparant, les deux Bayet — le primaire et le supérieur, – comme son volume intitulé L'IDÉE DE BIEN, *Essai sur le principe de l'art moral rationnel* (Paris, Alcan, 1908).

Le programme officiel de l'enseignement de morale laïque pour les écoles primaires *(Cours moyen)* y est critiqué et très joliment mis en pièces. La page vaut la peine d'être citée. Savourez ceci :

« ... Les devoirs envers Dieu tels qu'ils sont définis par le texte officiel du programme ne sauraient satisfaire, ni le libre penseur, ni le catholique. Comment admettre qu'on enseigne aux enfants le respect du nom de Dieu, si l'on croit que l'idée divine, fille de l'ignorance humaine, doit disparaître avec elle ?

« ... Ainsi, il n'y a pas coïncidence entre le programme officiel de notre enseignement moral et l'état présent de la conscience commune. Mais, d'où vient cela ? Et faut-il accuser la maladresse des rédacteurs ? Ils ne pouvaient mieux faire, étant donnés les principes qui les guidaient. Seulement, leur grand principe, avoué et conscient, était un principe stérile. Ils voulaient enseigner à tous les enfants les règles essentielles de la moralité qui sont communes à tous les systèmes, à tous les honnêtes gens. Le malheur est que ces règles n'ont jamais existé que dans la pensée des métaphysiciens...

« Aussi, sans s'en rendre compte, les rédacteurs s'inspirèrent, non de la morale française,... mais de leurs idées personnelles et d'une situation politique déterminée. Ne leur en faisons pas un reproche. Il aurait beaucoup mieux valu aller plus loin et plus hardiment dans cette voie...

« Les lignes consacrées à Dieu, dont nous disions plus haut qu'elles ne peuvent satisfaire ni un vrai catholique, ni un vrai libre penseur, convenaient à une majorité qui n'était plus vraiment catholique et n'était pas vraiment rationaliste. Mais elles prétendaient exprimer une vérité éternelle. C'est ce qui les rend aujourd'hui un peu ridicules.

« Dans le programme du Cours supérieur on prêche le respect de la propriété. C'est là un principe « bourgeois » violemment combattu par des partis puissants et des penseurs considérables. Peut-être n'en est-il pas plus mauvais pour cela ; c'est affaire d'opinion. Mais, comment le présenter comme une de ces notions essentielles, communes à toutes les doctrines ? Est-ce jouer sur les mots ? Est-ce erreur ? Est-ce mensonge ? La bonne foi des rédacteurs n'est pas douteuse ; seulement ils obéissent à deux principes contraires : l'un conscient, qui ne mène à rien, l'autre fécond, mais inavoué. Ils veulent exprimer l'éternelle morale, mais ils veulent aussi défendre l'ordre contre les utopistes. Ils sont philosophes, mais ils sont républicains, modérés ou radicaux. Alors, que font-ils ? Ils essaient d'ériger leurs opinions de classe, leurs idées personnelles, en idées communes. Ils se piquent de rallier tous les honnêtes gens ; mais ils sous-entendent que, pour être honnête homme, il faut penser à peu près comme eux, et finalement ils pensent le moins possible, parce qu'ils n'osent pas être eux-mêmes, et ne peuvent pas être tout le monde.

« Que ces programmes doivent être retouchés, et même refondus, c'est ce que nul ne conteste aujourd'hui. Ils voulaient plaire à tous ; ils ne plaisent à personne. M. Lévy-Bruhl lui-même, bien qu'il ajourne *sine die* les premiers essais d'*art moral rationnel*, constate que les manuels d'enseignement moral, rédigés conformément aux textes officiels, nous offrent un exemple frappant d'*hypocrisie* généralisée. On ne peut en effet appeler autrement ce procédé qui consiste à proclamer des devoirs que la conscience commune ne reconnaît plus. Si l'on ajoute que, là où elle n'est pas hypocrite, la morale officielle est désespérément vague, ou bien n'exprime qu'imparfaitement les idées d'un parti et d'un moment, on comprendra la nécessité d'une révision ou pour mieux dire d'un nouveau travail. » (ALB. BAYET, *L'Idée de Bien*, p. 192-195).

Hypocrisie, la morale laïque officielle, et les manuels qui l'enseignent !! Nous ne sommes donc pas seuls à le penser et à le dire ! Et voilà trois bons avocats, — Bayet, Lévy-Bruhl et Aulard, — qui se chargeront de défendre la cause de nos évêques poursuivis par les « Amicales. » Avec cela, s'il se trouve un tribunal pour les condamner, il faudra désespérer du bon sens et de la justice en France.

§ III

A. AULARD. Eléments d'instruction civique. — Un vol. cart. in-12 de 57 pages, illustré. — Paris, Edouard Cornély. — 1907.

***

C'est la Révolution qui fit de la France une nation... Avant 1789, la patrie, c'était le roi ; après 1789, la patrie ce fut le peuple, tout le peuple formé en société fraternelle de citoyens égaux en droits.

Les défenseurs de ce nouvel état de choses, les défenseurs de cette patrie nouvelle s'appelèrent les patriotes. Ils eurent à se battre contre les défenseurs de l'ancien état de choses, appelés aristocrates, qui décidèrent les rois de l'Europe à faire aux Français une guerre terrible. Les patriotes aimèrent mieux risquer la mort que de redevenir esclaves : ils furent si énergiques, si courageux qu'ils vainquirent les aristocrates et les rois.

Ainsi les petites patries d'avant 1789 comme la Provence et la Bretagne se fondirent en une seule grande patrie, la France, la République française. Voilà comment fut constituée notre nation. (p. 5-7).

***

Dans l'humanité civilisée la nation française est la seule qui tâche de donner l'exemple d'une société aspirant à se gouverner par la raison, rien que par la raison, sans invoquer le secours d'une autorité surhumaine.

Quand nous disons que la France se gouverne ou veut se gouverner par la raison, nous voulons dire qu'elle n'écoute que les leçons de l'expérience humaine, de l'histoire, qu'elle ne marche qu'à la lumière de la vérité, que d'après les conseils de la science, qu'elle ne s'inspire que du sentiment de la solidarité fraternelle. (p. 9).

***

Le rôle de la France dans le monde, tel que la Révolution française l'a défini, c'est de proclamer le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes, c'est de donner l'exemple de la fraternité entre les peuples, c'est de prêcher l'horreur de la guerre et de rendre à l'avenir la guerre impossible par la fraternité des peuples, par la diffusion pacifique des principes de 1789. (p. 13).

***

Dans aucun cas la forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une proposition de révision, c'est-à-dire qu'en aucun cas on ne peut proposer de nous remettre sous le joug d'un roi ou d'un empereur. (p. 35).

***

Les impôts ou contributions qui jadis étaient payés au profit du roi, sont payés maintenant au profit du peuple. (p. 41).

***

L'instruction publique est le plus grand besoin de la nation : c'est un service d'Etat. (p. 47).

***

L'enseignement primaire est *laïque*, c'est-à-dire qu'on y respecte la liberté de conscience, en n'admettant dans l'école l'enseignement d'aucune religion. On ne doit enseigner à l'école que des vérités démontrées par la raison. (p. 48).

***

On souffrirait moins du service militaire, et il faudrait moins de soldats, s'il n'y avait plus en Europe de rois et d'empereurs qui s'amusent à exciter des querelles entre les peuples, à leur faire croire qu'ils se haïssent les uns les autres. (p. 53).

(A suivre)

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quelles sont les différentes variétés de poules d'eau qui constituent un aliment maigre ? La morelle peut-elle être rangée dans cette catégorie ?

N'y aurait-il pas dans certains diocèses des permissions plus étendues que dans d'autres ?

R. — La plupart des théologiens, suivant la règle donnée par saint Thomas, disent qu'en général 1° la chair des animaux qui naissent et vivent sur la terre et celle des oiseaux qui vivent dans l'air ou sur la terre, doit être réputée aliment gras et regardée comme prohibée les jours d'abstinence ; 2° au contraire, la chair des poissons et des êtres qui vivent et se nourrissent dans l'eau doit être regardée comme aliment maigre et dont il est permis d'user les jours d'abstinence ; et 3° la chair des êtres qui semblent tenir un certain milieu entre ces deux genres-là doit être estimée selon le genre dont elle se rapproche le plus. — D'autres théologiens disent qu'on doit regarder comme aliment gras la chair des animaux qui ont le sang rouge et chaud, et comme aliment maigre la chair de ceux qui ont le sang froid. Mais cette règle-là est-elle meilleure et plus sûre que la précédente ? Nous en doutons beaucoup.

Ce qui est un peu plus clair, c'est qu'au sens des théologiens, le mot de *chair* ou de *poisson* ne doit pas être pris rigoureusement selon les théories des physiciens ou des naturalistes, mais suivant

l'estimation commune des fidèles et l'usage des différents pays. Il suit de là qu'il y a des pays où les permissions sont plus étendues que dans d'autres, ou plutôt où l'usage permet de manger aux jours d'abstinence certains aliments dont la coutume ne permet pas d'user dans certains autres. Il est donc permis dans tout pays d'user aux jours d'abstinence des aliments que les fidèles regardent généralement comme maigres, et il n'est pas permis d'user des aliments qu'ils regardent généralement comme gras, quand même il y aurait chez eux à ce sujet erreur provenant de l'ignorance de la nature des choses.

A peu près tous les auteurs admettent que partout est réputée aliment maigre la chair des langoustes, des limaces, des limaçons, des escargots, des tortues, des écrevisses, des cancres, des crabes, des grenouilles, des huîtres, des moules et même des couleuvres et vipères, parce qu'elles ressemblent aux anguilles. Pour beaucoup d'autres animaux ou oiseaux, les avis sont partagés : ainsi un certain nombre d'auteurs admettent que la chair des loutres, des castors, des hérons, des foulques ou poules d'eau, des macreuses, des plongeons, des sarcelles etc., et même des canards et des oies sauvages est permise aux jours d'abstinence. Lemhkuhl au contraire soutient que les loutres, les castors, etc., appartiennent au genre des animaux terrestres dont la chair doit être réputée aliment gras, parce qu'ils ne naissent ni ne reposent dans l'eau, mais y demeurent seulement pour saisir leur proie. D'après Génicot et d'autres, les sarcelles, les plongeons, les canards sauvages doivent être regardés comme des oiseaux dont la chair est prohibée aux jours d'abstinence; Berardi pense de même des foulques ou poules d'eau, parce que c'est par grâce seulement que la permission de s'en nourrir a été accordée aux Minimes. Ce qu'on dit des poules d'eau doit bien, croyons-nous, s'étendre à leurs différentes variétés, qu'il nous est impossible d'indiquer toutes, ainsi que le voudrait notre correspondant, d'autant plus qu'elles portent différents noms suivant les différents pays [1].

Que faire donc et que décider lorsque les auteurs ne sont pas d'accord si telle ou telle espèce d'oiseau doit être regardée comme pouvant ou ne pouvant pas être mangée aux jours d'abstinence? Il faut d'abord s'informer et savoir si dans le pays elle est généralement regardée comme constituant un aliment maigre ou un aliment gras ; et on tiendra l'opinion générale qu'on en a comme faisant loi pour le pays. S'il n'y a point d'opinion faite à ce sujet ou si elle reste douteuse, alors on peut regarder le sentiment des théologiens qui veulent que la chair de cet oiseau soit aliment maigre, comme vraiment probable et le suivre. D'ailleurs, « quod non certe constat esse carnem non est prohibitum, » dit Noldin. « Lex abstinentiæ, dit Clément Marc, est lex negativa, ideoque nisi constet de prohibitione, non ligat libertatem. » On pourrait aussi recourir aux adages : « *Non est obligatio, nisi certo de ea constet,* » ou bien : « *Contra eum qui dicere potuit apertius, est interpretatio facienda.* »

Néanmoins nous ajouterons par manière de conseil, que dans les cas de doute théorique, à moins qu'il n'y ait une raison spéciale d'en manger un jour d'abstinence, nous aimerions bien mieux qu'on sût faire une petite mortification, et qu'on réservât la chair de cet oiseau pour le lendemain.

Q. — Un Vicariat apostolique comprend des prêtres soumis au droit commun et des missionnaires tenant leurs pouvoirs directement de la Propagande, après les avoir soumis, suivant les prescriptions de Rome, au visa du délégué.

Un de ces missionnaires demande :

1° Si la station qui lui est confiée est oui ou non une paroisse au sens strict du mot ?

Il croit que dans les pays de missions de ce Vicariat, il n'y a pas de vraies paroisses, mais des stations.

2° Si l'obligation de la messe *pro populo* peut lui être imposée par le délégué, car de tout temps les missionnaires, ses prédécesseurs, se sont crus sans obligation à ce sujet ?

R. — Pour donner à ces deux questions délicates des réponses justifiées, il nous faut d'abord citer les documents qui règlent cette partie du droit pratique des Missions.

1° *Décision de la Propagande du 28 avril 1698 :* « I. An in missionibus, qui sunt magis antiqui missionarii, *parochi* in tali missione censeantur, maxime si capellam seu sacellum aut ecclesiam et sepulturam habent publicam ? — Resp. Ad I. Non esse *veros parochos* [1]. »

2° *Décision de la Propagande du 16 janvier 1803, pour la Chine :* « Se i Vicari Ap. i loro Coadjutori et i Vicarii Generali siano tenuti ad applicare pel popolo del Vicariato ? — Resp. *Negative,* sed *decere* ex charitate [2]. »

3° *Lettres encycliques de la Propagande du 5 août 1860.* — Après la publication de la bulle *Amantissimi Redemptoris* du 3 mai 1858, relative à l'obligation de la messe *pro populo,* on porta l'affaire à la Propagande :

Utrum per laudatam encyclicam prioribus aliis ejusdem S. Sedis declarationibus derogatum esset, queis in missionum locis, ubi neque parochi, neque parœciæ rite adhuc institutæ inveniuntur, laudatos vicarios et operarios apostolicos, licet animarum curam exercentes, tantummodo titulo *charitatis,* non vero ex *justitia* supradictæ obligationi implendæ obstringi nunciatum dudum eis fuit; S. eadem C., quamvis ex accurata ipsius Epistolæ Encyclicæ inspectione negative rescribendum esse videretur, ad omnes tamen præcidendas ambiguitates et amovendas anxietates, ut mentem suam ea de re benigne aperire dignaretur, Sanctitati Suæ supplicandum censuit. Petitis porro Sanctissimus Dominus clementer annuens, per R. P. D. S. C. Tridentinæ Synodi interpretis a Secretis facultatem tribuit, indulsitque, ut Præsules et operarios evangelicos Missionum

[1] Ainsi la *morelle* est le nom vulgaire d'une espèce de foulque, appelée aussi macroule, macreuse, etc.

[1] *Collectanea,* t. I, n. 242, p. 84.
[2] *Collect.,* t. I, n. 667, p. 403.

certiores faceremus, per Encyclicam, de qua supra, haud esse irrogatum quidpiam voluisse antedictæ declarationi [1].

4° *Décision de la Propagande du 18 août 1866.* — La réponse du 5 août 1860 laissant place à quelques doutes, on posa à la Propagande les deux questions suivantes :

1° An Vicarii apostolici ac Missionarii qui quovis modo curam animarum in certo aliquo loco assumunt, omnes indistincte obligentur ex *justitia* ad applicandam missam *pro populo* in diebus festivis ?

2° An vero de illis, qui ex justitia non obligantur, dici debeat *decere ex charitate,* aut *teneri* ex charitate ad applicandam missam *pro populo* in diebus festivis ?

Resp. — Ad I. *Negative,* nisi agatur de locis, in quibus sedes episcopales ac parochiæ canonice erectæ jam sint, atque ad eas Vicarii apostolici et Missionarii missi sint ut legitimorum pastorum vices gerant.

Ad II. Vitandum esse locutionem *teneri ex charitate;* dicendum vero esse *decere ex charitate,* idque ita ut nulla proprie dicta obligationis significatio appareat [2].

5° *Décision de la Propagande du 26 février 1875 :*

5. In hac regione sæpe contingit ut quædam territoria valde ampla, sed populum valde dispersum continentia, ab episcopo limitibus circumscribantur ad tempus sub nomine *missionis,* non vero *parochiæ;* eorum cura spiritualis aliquando committitur presbytero qui ibidem residet cum titulo Missionarii, et omnia perficit quæ sunt parochi propria, decimas et oblationes percipit sicut verus parochus ; teneturne ille presbyter ad celebrandum pro populo ut parochus ?

6. Aliquando harum missionum cura spiritualis committitur alicui parocho vel missionario vicino qui ibidem celebrat per se vel per vicarium ; teneturne ille parochus vel missionarius ad missam applicandam *pro populo,* si habeat vicarium vel alium sacerdotem, vel bis ipse celebret ?

Resp. Ad 5 et 6. *Negative et detur decretum 18 aug. 1866* [3].

La question venait de Québec.

De ces divers documents nous déduisons les règles suivantes relatives à la célébration de la messe *pro populo* par les missionnaires :

I. Les *districts* assignés aux missionnaires, bien qu'ils soient circonscrits dans des limites déterminées et qu'ils renferment une église avec un cimetière pour les chrétiens du district, ne forment pas des *paroisses* au sens strict du mot et le missionnaire n'est pas *curé.*

On peut rencontrer des districts, non seulement dans les vicariats apostoliques, mais aussi dans des diocèses régulièrement constitués, comme cela se voit dans le diocèse de Québec.

II. Les missionnaires qui sont à la tête d'un district et non d'une paroisse régulièrement érigée comme paroisse, ne sont pas tenus *ex justitia* à dire la messe *pro populo,* parce qu'ils ne sont pas *curés* au sens strict du mot.

III. Si un missionnaire était chargé pour un temps d'une véritable paroisse érigée canoniquement, il devrait la messe *pro populo.* Mais le curé qui est chargé, en dehors de sa paroisse, d'un district de mission n'est pas tenu à appliquer pour ce district une seconde messe *pro populo.*

IV. L'Eglise *engage* les missionnaires en vertu de la *charité* à dire la messe *pro populo,* comme s'ils étaient véritablement curés ; mais elle y voit, non pas un *devoir* de charité, mais une convenance : *decere ex charitate, idque ita ut nulla proprie dicta obligationis significatio appareat.*

Q. — Deux époux chinois chrétiens sont brouillés à mort. Après avoir subi nombre de sévices, la femme a pris la fuite et laissé la place à une concubine que le mari avait installée au domicile conjugal. Pour rien au monde, elle ne consentira à rentrer, de crainte d'être battue, ou même tuée.

Or voici qu'on vient de découvrir que le mariage était nul, à cause de relations du mari avec la sœur de sa femme. Ces relations ont été semi-publiques, c'est-à-dire que tout le monde les connaissait. Mais examen fait, il se trouve que ces relations *publiques* ont eu lieu après le mariage, mais très peu de temps après. Ils en avaient eu d'autres 5 ou 6 ans avant ; mais celles-ci sont restées ignorées. Les deux complices, habitant maintenant deux localités différentes, interrogés séparément, ont fait des aveux absolument concordants.

Bien que le vrai empêchement soit *occulte,* — cependant : 1° à cause de la notoriété des relations ultérieures, dont personne ne soupçonne le moment précis (avant ou après le mariage) ; 2° pour faire cesser un concubinage auquel rien ne mettra fin (ni l'un ni l'autre ne veulent de dispense et se réunir ; au contraire, le mari est bien décidé à garder sa concubine) ; 3° pour obtenir la conversion de cette dernière qui est païenne, et disposée à se faire chrétienne si on l'accepte comme épouse légitime ; 4° pour fournir à la première femme le moyen de vivre en cherchant un nouveau mari, — n'y aurait-il pas moyen de dissoudre complètement ce mariage boiteux ?

R. — Le mariage est nul entre les deux époux brouillés, et cela en raison de l'empêchement dirimant d'affinité au 1er degré collatéral. Donc, de ce fait, liberté pleine, pour l'un comme pour l'autre, de se marier autrement, ainsi que bon leur semblera. Puisqu'ils se détestent à mort, la chose paraît simple. Qu'ils ne se revoient plus et que le pseudo-mari épouse en noces légitimes sa présente concubine. Pas besoin de « dissoudre ce mariage boiteux. » Il n'est pas boiteux ; il ne tient pas debout, il est inexistant. Donc la première femme peut chercher tout à son aise un nouveau mari, ou ce qui est plus exact, un premier et vrai mari, l'autre ne l'ayant pas été du tout canoniquement dès le début.

Q. — Paul ayant un stock d'actions (au nominal de 25 fr.) d'une société nouvelle, en cède à Pierre un certain nombre au prix de 42 fr. A noter que ces actions ne sont pas encore cotées en Bourse.

Environ un mois après, une banque de Paris offre à l'émission des dites actions à 28 fr. seulement. Pierre fait remarquer à Paul cet écart de prix, et Paul répond que, à l'époque où il a demandé 42 fr. de ces mêmes actions, il croyait savoir que l'émission (incessante) se ferait à 50 fr. environ.

[1] *Collectanea,* t. I, p. 656, n. 1199.
[2] *Collectanea,* t. I, p. 731, n. 1296.
[3] *Collectanea,* t. II, p. 90, n. 1436.